

Le Directeur

ARRETE N°C1-2025-02

PORTANT NOMINATION DU JURY DE CONCOURS D'ENTREE EN
PREMIERE ANNEE (C1)

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu l'arrêté de nomination n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 de Monsieur Simon PERSICO à la Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble adopté en conseil d'administration le 03 décembre 2024,

Vu le règlement des concours de l'établissement adopté en conseil d'administration le 24 septembre 2024,

Vu l'arrêté n°C1-2025-01 fixant le nombre de places au concours 2025-2026 et portant désignation du président du jury du concours d'entrée en première année.

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury du concours d'accès à la première année de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble de la session 2025 dont la présidence est assurée par Monsieur Simon PERSICO : James ANDERSON, Reai ANQUET, Sonia BERRAKAMA, Ousmane BASSIROU, Théo BERNARD, Jeanne BOUYAT, Caroline BRAY, Camille CHAUSSINAND, Hélène CAUNE, Vincent CABY, Evelio CEBALLOS, Nicolas DRAMISSIOTIS, Yann ECHINARD, Florent FRASQUE, Sébastien GAND, Haitem GUIZAN, Ruth GOULD, Florent GOUGOU, Nordine HOCINE, Anna JEANNESSON, Daphné KHALIFA, Laurent LABROT, Aurélien LIGNEREUX, Séverine LOUVEL, Irène LAURENT, Camille MARTEL, Anastasia MAGAT, Hedwig MESANA, Johan MILLERET, Adrien MOLLARET, Blaise MOUTON, Noémie OUEDRAOGO, Sophie PANEL, Simon PERSICO, Ange RICHARD, Ruth SACHEZ, Marie SEBILLOTE, Angela TACEA, Pierre-Henri TISSOT, Simon VARAINE, Yves SCHEMEIL, Caroline WEST, Sonja ZMERLI.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme des travaux du jury de la session 2025 du concours d'accès à la première année de l'IEP de Grenoble et la production du jury 2025.

Le Directeur

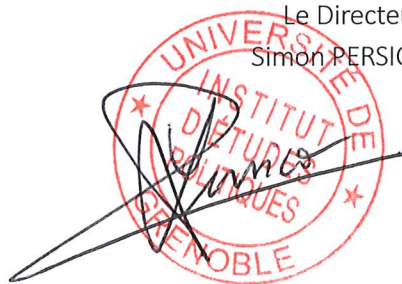
Article 3 : La présente décision est publiée par voie d'affichage numérique sur le site internet de l'IEP de Grenoble.

Article 4 : La Directrice Générale des services, la Directrice de la Formation Initiale et de la Vie étudiante, sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 1^{er} avril 2025,

Le Directeur,
Simon PERSICO

A red circular stamp from Sciences Po Grenoble. The text inside the stamp reads "UNIVERSITÉ GRENOBLE", "INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES", and "GRENOBLE". There are two small stars on either side of the word "INSTITUT". A black ink signature is written over the stamp.